

Réunion Conseil de quartier Le GIRONDAN et le PORT du 31 Janvier 2026 10h en Mairie.

Présents : Elus, Jérôme GRAUSI Maire - Corinne GEORGES - Gaël RAFFELLI - ROMANOTTO Nicolas arrivé à 10h25.

Référentes du Port : Brigitte SOUSSAN - DUCROT Monique corédactrice

Référents du Girondan : Sandrine MARTOS - CRUZ Frédéric - GAGNEUX Nadège Bernard BOUCHET (Rédacteur de ce compte rendu)

Nombre de présents : 7 du Port personne du Girondan !

Nicolas devant arriver en retard, Gael cherche le dernier compte rendu de la réunion de quartier ... Une personne présente fait remarquer que les derniers comptes rendus n'apparaissent même pas sur le site de la mairie. Remarque récurrente dont le maire va s'occuper.

10h10 le maire ouvre la réunion en évoquant les actualités.

Le pont :

Le maire rappelle le déroulement de la réunion du 15 janvier à huis clos avec le président du Département et ses services, réservée aux maires des communes concernées. Il signale qu'il leur a été demandé le silence sur le contenu de cette réunion sous peine de « rupture de confiance » (?) si divulgation ...

Ayant constaté que des informations fuyaient sur les réseaux sociaux, mais pas que ... le maire a pris l'initiative d'en parler à ses élus lors du conseil municipal du 27 janvier et dès le lendemain un article paraissait dans le Dauphiné Libéré.

En fait, il ne resterait sur les différentes propositions (7) que 2 retenues : une sur StR (côté Verna) et l'autre sur Anthon. Le tracé proposé sur StR passerait à partir des environs de la carrière Verdolini puis à côté du château de Jalionas, monterait sur les Vignes pour redescendre vers le camping et déboucher au carrefour Buck ...

A la demande de l'Ain, il faudrait que le pont soit construit pour 2034 (sans les recours possibles).

Le tracé évitant les habitations et contournant le marais du Grand Plan ne serait pas mieux car il impacterait les chemins empruntés par les promeneurs, les joggeurs ou les vélos.

Les 2 présidents de la LYSED, G. DEZEMPTE et des Balcons du Dauphiné, JY BRENIER, poussent pour que l'option ANTHON (option G) soit retenue. Le maire d'ANTHON accepterait sous conditions d'aménagements à réaliser.

Au point de vue finances, les coûts estimés seraient pour le choix ANTHON de l'ordre du double par rapport à l'option StR. Deuxième désavantage pour l'option ANTHON, la réalisation du pont ne serait pas avant 2036.

Cette opération n'allant pas sans celle de la construction des EPR, le maire note que les retombées financières seront négligeables pour StR par rapport aux retours attendus pour Loyettes. Il fait une comparaison avec les retombées de

Bugey sur la commune de St VULBAS. En fait StR va hériter de tous les inconvénients sans profiter de la manne financière qui sera générée.

La preuve par le montant de « l'enveloppe chantier » qui ne s'élèverait qu'à 50 M d'€ alors que la commune de St VULBAS touche environ 6 M d'€/an de Bugey. Ce, alors que l'on est toujours en attente de certains réaménagements comme le carrefour de la pharmacie ou la sécurisation de la sortie de la rue des Moulins sur la départementale ...

Si le projet est maintenu en l'état, je suis contre, il faut s'attendre à de très gros impacts à venir !

Une question est posée : Si un mouvement de refus s'organise sur StR, quid de la réaction ou de la réponse du département ?

Réponse du maire : C'est une situation que les instances, Département, Préfecture n'aiment pas !

Sont présentés alors des slides sur le comparatif entre les différentes propositions qui montrent, avec des couleurs, les avantages et les inconvénients de chaque proposition. On peut nettement voir que l'option StR est privilégiée par les différents items choisis.

Il est précisé que le pont de LAGNIEU sera réhabilité (délai 2 à 3 ans) pour permettre le passage des convois exceptionnels (120 tonnes*. ?). Chaque pont sera doté d'une passerelle dédiée aux piétons et vélos.

(*Actuellement le pont de LOYETTES permet le passage jusqu'à 90 t. alors que celui de LAGNIEU seulement 40 t.).

Il est évident qu'après la création du nouveau pont, la commune de LOYETTES interdira la traversée de son village par des PL de plus de 12t (?).

Les conséquences attendues sont un apport énorme de monde qui nécessitera des logements, des services ... que l'on mettra où et comment ?

Réapparaissent les contraintes urbanistiques et en particulier la loi ZAN !

La loi est telle qu'il faut densifier sans s'étendre et pour StR 80% doit se faire dans la centralité. Il faut donc construire en hauteur quitte à dénaturer la nature village rural de StR. Le SCOT impose pour 2040 la réalisation de 360 logements ... Voilà le combat !

Une remarque est faite : Il y a peu de données précises sur le trafic si ce n'est le nombre dans un sens ou dans l'autre. D'où viennent les véhicules et où vont-ils ?

Les chemins du Peillard et du Paradis sont des déviations indiquées par Waze pour éviter les bouchons ou les ralentissements qui engorgent les accès au pont de Loyettes à certaines heures.

Une discussion s'engage sur les déchets et leurs dégâts potentiels, occasionnés par les bombes de protoxyde d'azote et les « peufs » jetés dans la nature.

La question de la déchetterie vient alors tout naturellement sur le tapis.

Le maire fait le rappel historique de la situation.

La déchetterie n'est plus aux normes actuelles, trop petite par rapport au nombre d'utilisateurs. Mise en demeure (par plainte de la DREAL au tribunal) d'être rénovée.

Le SYCLUM en charge des déchetteries a demandé à la CCBD de trouver une solution. Le terrain de Villemoirieu, un moment pressenti, s'avère ne pas convenir d'autant plus que la population n'est pas « pour » et que le CM de Villemoirieu a voté contre.

Petit rappel des délais que nécessiteront ces modifications.

StR a proposé un terrain mais il est déjà « visé » par EDF comme futur parking-relais pour les 2 EPR ...

Une personne présente évoque la possibilité d'agrandir la déchetterie actuelle sur le terrain vide le joutant ... ou d'utiliser le terrain communal donnant sur la déviation et servant aux services communaux de lieux de dépôts de déchets verts...

Après diverses remarques du maire sur les contraintes administratives ou autres concernant ces propositions, cela ne semblerait pas possible (?). Le maire dit qu'au final l'hypothèse d'une réhabilitation serait plausible.

Il est rappelé le postulat de départ :

Les Jalioromains veulent que la déchetterie reste sur StR !

Il est 11h30 je dois partir ... poursuite des conversations notées par Monique.

Cabinet des urgentistes : Début des travaux envisagé vers le 15 février pour une mise en service juin/juillet.

Maintenance des bornes à incendie sur le domaine privé : pour rappel, celles-ci sont à la charge des résidents. Toutefois si des difficultés empêchent leur entretien, un rapprochement auprès de la mairie, soucieuse de maintenir la sécurité, peut être envisagée sous réserve de la signature d'une convention.

Une habitante du quartier Malaval a rejoint le groupe pour exposer certains points. Elle a été écoutée et il lui a été conseillé de se joindre à la réunion de son quartier.

LE PORT

Flaque d'eau importante début chemin du Paradis côté Port : la mairie envisage de signer une convention avec le propriétaire afin de pouvoir réaliser un vrai puits perdu et éviter ainsi la récurrence de cette situation. Cette convention inclura l'entretien de l'ouvrage par la mairie.

Internet fibre : Un habitant signale que l'accès à internet a été coupé plusieurs fois ces derniers temps.

Il est précisé que la fibre est de la compétence du Département.

L'appel d'offre au départ obtenue par SFR puis transfert à Isèrefibre et Starling ne facilite pas les démarches. Il est proposé de transmettre les incidents non résolus à la mairie qui peut éventuellement faire remonter l'information par ses réseaux en qualité de « facilitatrice ».

Trou en formation au début du chemin du Port côté Loyettes : Suite au signalement effectué photo à l'appui, l'information a été transmise au service technique pour prise en charge.

Incivilité : une incivilité est signalée entre une promeneuse de chien et un habitant. Il est précisé que cet acte constitue une voie de fait. Le maire rappelle par ailleurs que tous les chiens doivent être tenus en laisse quel que soit leur gabarit.

Retour sur le compte rendu du 25/09/2025 : un habitant se questionne sur la partie évoquant l'éclairage de l'espace vert du chemin du Peillard et l'entretien de l'espace vert. Il s'agit bien de la propriété du lotissement, la mairie n'a donc pas à intervenir.

LE GIRONDAN

Piste cyclable : projet sur 2026, vers Verdolini en cours voie verte et via Rhône.

A la fin de la séance Nicolas prend la parole. Il remercie l'ensemble des participants pour leur implication.

Aucune date de conseil de quartier n'est fixée dans l'attente des élections municipales.